Envoyé en préfecture le 17/03/2020
Reçu en préfecture le 17/03/2020
Affiché le
ID : 016-211602230-20200312-2020_2_7-DE

16223	COMMUNE DE MONTBRON	
Code INSEE	Commune	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FRANCOIS Gwenhaël, Maire.

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	17
VOTES : Contre 0	Pour 15

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 414 299.44 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		160 400.32 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		253 899.12 €
C Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		**414 299.44 €**
D Solde d'exécution d'investissement		375 435.02 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-220 383.15 €
Besoin de financement F	**=D+E**	**0.00 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**414 299.44 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		414 299.44 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____ , subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnem
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par FRANCOIS Gwenhaël, Maire, compte tenu de la transmission , le 17/03/2020 et de la publication le 17/03/2020.

A MONTBRON, le 16/02/2020.

MAIRIE DE MONTBRON 16 - CHARENTE